

au tourisme ont été abolies au début de 1948. La Division des terres et des services de développement du ministère des Mines et Ressources a maintenu en 1948 cinq relais où l'on servait de légers repas et trois terrains de camping de nuit à l'usage des voyageurs. En 1949, les terrains de camping déjà établis par le ministère sur la route du Yukon se chiffraient par 10.

La station agricole du gouvernement fédéral sur la route de l'Alaska, située à une centaine de milles à l'ouest de Whitehorse, a continué ses travaux en 1948. Les variétés de blé et de seigle d'hiver semées en août 1947 ont donné une excellente première récolte en août 1948. On a ajouté au cheptel de la ferme des volailles et un petit troupeau de bovins d'engraissement et de boucherie.

Le commerce des fourrures demeure une source de revenu pour les habitants du Yukon, surtout les indigènes. Durant l'année terminée le 30 juin 1948, un total de 131,227 peaux, d'une valeur de \$230,117, ont été levées.

### Sous-section 2.—Terres publiques des provinces

Aux termes de l'Union accomplie le 31 mars 1949, Terre-Neuve et la Côte du Labrador constituent une province du Canada. Toutes les terres non concédées y sont administrées par le gouvernement provincial. Dans l'Île du Prince-Édouard, toutes les terres sont concédées et il n'y existe pas de terres publiques provinciales. Dans les autres provinces Maritimes et au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique (sauf la zone ferroviaire et le bloc de Rivière-la-Paix), les terres publiques sont administrées par les gouvernements provinciaux depuis la Confédération. Depuis 1930, année où le gouvernement fédéral a cédé les ressources naturelles des provinces des Prairies et de certaines sections de la Colombie-Britannique, les terres publiques de toutes les provinces relèvent de l'administration provinciale.

Dans certaines provinces, de vastes étendues provinciales ont été mises à part comme parcs et réserves. Ces terres provinciales sont étudiées au premier chapitre, pp. 26-33.

Au sujet des terres publiques des provinces, on peut s'adresser aux fonctionnaires suivants des différentes provinces: sous-ministre des Ressources naturelles, Saint-Jean (Terre-Neuve); sous-ministre des Terres et Forêts, Halifax (N.-É.); sous-ministre des Terres et des Mines, Fredericton (N.-B.); sous-ministre des Terres et Forêts, Québec, (P.Q.); sous-ministre des Terres et Forêts, Toronto (Ont.); directeur des Terres, ministère des Mines et des Ressources naturelles, Winnipeg, (Man.); directeur des Terres, ministère des Ressources naturelles, Regina (Sask.); directeur des Terres, ministère des Terres et des Mines, Edmonton (Alb.); sous-ministre des Terres, Victoria (C.-B.).

## Section 2.—Les Indiens et les Esquimaux du Canada

### Sous-section 1.—Les Indiens du Canada\*

**Historique.**—Un bref aperçu de l'histoire et de l'adaptation économique de la population indienne figure aux pp. 1222 et 1223 de l'*Annuaire* de 1948-1949.

**Administration.**—Les attributions de la Division des affaires indiennes† du ministère des Mines et des Ressources comprennent les questions suivantes: gestion

\* Rédigé par T. R. L. MacInnes, sous la direction de D. M. MacKay, directeur, Division des affaires indiennes, ministère des Mines et Ressources.

† Depuis la rédaction de ces lignes, la Division des affaires indiennes est passée au nouveau ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, établi en février 1950.